

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1303

présenté par

M. Barrot et M. Lescure

à l'amendement n° 596 de M. Orphelin

ARTICLE 21

Compléter cet amendement par les quatre alinéas suivants :

« II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 31, substituer au mot :

« quatorzième »,

le mot :

« quinzième »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.